

MAIRIE DE CHEVINAY



CHEVINAY
69210

Mairie de CHEVINAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 7 – Séance du 14 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril
le Conseil Municipal de la Commune de CHEVINAY, dûment convoqué
s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Christian DERBOUL, Maire

Présents : Françoise LEMERLE, Louis PASCUAL, Liliane DENIS, Hervé MOISSONNIER, David LECOANET, Sandrine THOMAS, Chrystel ANTOINE, Paul CALVET, Johann RONY, Caroline GIMENEZ, Iléna PONS.

Absent excusé : Frédéric PAULOIS pouvoir donné à Christian DERBOUL, Virginie LAMONTAGNE pouvoir donné à Françoise LEMERLE, Cédric JOLY.

Date de convocation : 9 avril 2026

OBJET : Participation financière au SYDER 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la participation au SYDER de la Commune peut être budgétisée ou fiscalisée, en totalité ou en partie.

Monsieur le Maire invite à se prononcer en faveur de la fiscalisation pour l'année 2026. Il explique que les charges fiscalisées en 2026 seront cependant moins élevées qu'en 2025.

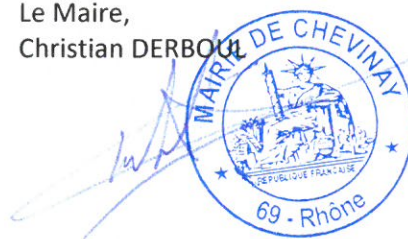
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de fiscaliser, la totalité de la contribution 2026 de la commune aux charges du SYDER, d'un montant de 11 874,66 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire,
Christian DERBOUL



Certifiée exécutoire par dépôt en Préfecture